CAP Agent vérificateur d’appareils extincteurs

Mis à jour le 16 juillet 2026

Conditions d'entrée et prérequis

Apprentissage : être titulaire d’un diplôme de niveau 3 minimum

Public visé

Personne ayant un CAP Agent de Sécurité - Titulaires minimum d’un niveau III

Rythme

Alternance

Durée en centre

12 mois

Durée en entreprise

455 heures

Validation

CAP AVAE niveau 3

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation
Épreuves ponctuelles

Entrée-sortie permanente

Oui

Code RNCP : 38228

Objectifs professionnels

- Développer des compétences en conseil sur l’achat
- Installer des appareils extincteurs d’incendie
- Utiliser des appareils extincteurs d’incendie
- Installer et poser de la signalétique en lien
- Entretien des appareils extincteurs d’incendie
- Vérifier les données techniques imposées par la règlementation

Contenu

- Apporter Conseil et assistance
- Configurer les appareils extincteurs
- Mettre en place les appareils extincteurs
- Vérification et remise en état : maintenance
- Organisation : préparer les matériels d’intervention
- Planifier les activités
- Exploiter la documentation technique, administrative, commerciale et financière

Modalités pédagogiques

- Formation basée sur la pédagogie d’alternance avec des périodes de formation en centre complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.
- Rythme de l’alternance, 2 semaines en centre apprentissage, 2 semaines et vacances scolaires en entreprise.
- Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, suivi individualisé.

Profil des intervenants

Equipe pluridisciplinaire expérimentée, personnel de l’éducation nationale connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé.
Référent, expert en apprentissage, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi pour les périodes en entreprise.

Les plus

Taux de satisfaction
82%

Réussite aux examens
100 %

Insertion professionnelle
Retrouvez les indicateurs nationaux de l’apprentissage sur inserjeunes.education.gouv.fr

Délais et modalités d’accès

- Être titulaire d’un CAP Agent de Sécurité
- Entretien
- Contrat d’apprentissage
- Possibilité de restauration et d’hébergement au LPO

CAP Agent vérificateur d’appareils extincteurs

- Le délai d’accès à la formation est fixé de juin à décembre (sauf contraintes organisationnelles, disponibilités ou modalités de financement)

Financements possibles

Prise en charge par l’OPCO.

Poursuite de parcours

- BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité (niveau 4)
- Agent Vérificateur d’Appareils Extincteurs

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l’analyse de vos besoins spécifiques et l’adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
  57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037